

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : 18 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Présents : MELCION Vincent, IBARRA Olivier, REGEARD Eric, BENARD Luc, PLAULT Amélie, RICHARD Sophie, BARBIER Johnattan, QUENET Lydie, MORELLO Chantal, DELEGLISE Roger, RAVEZ Jérémy, LETELLIER Yannick.

Absentes excusées :

- Pauline ARMYNOT (pouvoir donné à Vincent MELCION)
- Julie BARBEILLON-DEME (pouvoir donné à Luc BENARD)

Secrétaire de séance : Sophie RICHARD

Approbation du procès-verbal du 11 mars 2024

M. le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal du 11 mars 2024.

Le procès-verbal est approuvé par les membres présents à ce conseil.

M. Eric REGEARD est désigné comme Président de séance

1. 2024-03-011- BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire rappelle que depuis 2022, le CFU se substitue aux deux comptes financiers : le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion établi par le comptable public.

Après cette introduction, il présente les résultats du CFU 2023 de la commune, en section de fonctionnement et d'investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

REALISE 2023			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges générales	158 148,59	7 253,57	013 - Atténuation de charges
012 - Charges du Personnel	334 870,09	77 506,54	70 - Produits de gestion courante
014 - Atténuations de produits	32 076,00	67 513,00	73 - Impôts et taxes
65 - Charges de gestion courante	46 674,29	302 186,00	731- Impositions directes
66 - Charges financières	21 163,67	218 539,38	74 - Dotations, subventions
67 - Charges spécifiques	0,00	20 092,90	75 - Autres produits de gestion
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	600,00	136,32	77 - Produits exceptionnels
TOTAL OPERATIONS REELLES	593 532,64	693 227,71	TOTAL GESTION DES SERVICES
6811 - Dotations amortissement	11 612,81		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	605 145,45	693 227,71	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Soit pour la section de fonctionnement : un excédent de **88 082.26**

Dépenses : 605 145.45

Recettes : 693 227.71

Excédent : **88 082.26**

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
117 961.50	- 100 00.00	88 082.26	106 043.76

SECTION D'INVESTISSEMENT :

REALISE 2023 - SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
OP N° 12 : Achat matériel mobilier	22 171,34	0,00	
OP N° 42 : Effacement de réseaux SDE	34 071,33	2 773,32	OP N° 42 : Effacement de réseaux SDE
OP N° 53 : Documents d'urbanisme	1 338,00	0,00	
OP N° 67 : Eglise	3 035,79	0,00	
OP N° 68 : Groupe scolaire	1 092,00	0,00	
OP N° 76 : Aménagement du bourg	4 308,00	21 284,00	OP N° 76 : Aménagement du bourg
OP N° 77 : Zones Humides	61 183,64	34 791,91	OP N° 77 : Zones Humides
TOTAL DEPENSES OP D'INVESTISSEMENT	127 200,10	58 849,23	TOTAL RECETTES OP D'INVESTISSEMENT
1641 - Emprunt	61 995,30	1 996,41	10222 - FCTVA
		13 593,38	10226 - Taxe d'Aménagement
		100 000,00	1068 - Excédent de fonctionnement
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	189 195,40	174 439,02	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
		11 612,81	040 - Opérations d'ordre d'amortissements
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	189 195,40	186 051,83	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT

Soit pour la section d'investissement : **un déficit de 3 143.57**

Dépenses : 189 195.40

Recettes : 186 051.83

Déficit : **- 3 143.57**

Reste à réaliser : 6 636.00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023	Reste à réaliser 2023
64 622.60	- 3 143.57	61 479.03	6 636.00

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à formuler ;

Considérant que M. Vincent MELCION, Maire, ne prend pas part au vote ; il s'est retiré pour laisser la présidence à M. Eric REGEARD.

1 – STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,

2- STATUANT sur l'exécution du budget 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (12 voix POUR) :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2023 ;
- **D'ARRETER** ainsi les comptes 2023 du budget communal.

Vote à main levée :

Votants : 12 (14 - 2 : votes de M. le Maire et du pouvoir de Mme ARMYNOT)

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

2. 2024-03-012 - BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire propose de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Constatant que le Compte Financier Unique 2023 fait apparaître :

- un excédent de <u>fonctionnement</u> de :	88 082.26
- un excédent reporté de :	17 961.50
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	106 043.76
- un déficit d' <u>investissement</u> de :	- 3 143.57
- un excédent reporté de :	<u>64 622.60</u>
Soit un excédent d'investissement cumulé de	61 479.03
- et un excédent des restes à réaliser de :	6 636.00
Soit un excédent de financement de :	68 115.03

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Résultat de fonctionnement au 31/12/2023 : **Excédent de : 106 043.76**

M. le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Section de fonctionnement (article 002) : 16 043.76
- Section d'investissement (article 1068) : 90 000.00

Résultat d'investissement

Excédent de : **61 479.03**

- Reporté en recettes d'investissement (**article R001**)

M. le Maire propose de passer au vote.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (14 voix Pour) :**

DECIDE D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

- Part affectée à la section de fonctionnement (article 002) : **16 043.76**
- Part affectée à la section d'investissement (article 1068) : **90 000.00**
- Excédent d'investissement : **61 479.03** reporté en recettes d'investissement (article R001)

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

3. 2024-03-013 - VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire propose de voter les taux d'imposition 2024.

Les taux d'imposition votés en 2023 sont :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 41.89 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 47.25 %
- Taxe d'habitation (TH) : 19.95 %

Le tableau suivant présente les bases et produits estimés et réalisés pour l'année 2023.

2023	Bases d'imposition prévisionnelles				Bases d'imposition effectives			
	Bases	Taux	Produits estimés		Bases	Taux	Produits réalisés	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	493 300	41,89%	206 643	240 144	494 563	41,89%	207 172	240 711
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	70 900	47,25%	33 500		70 982	47,25%	33 539	
Taxe d'Habitation	78 049	19,95%	15 571	15 571	76 080	19,95%	15 178	15 178
TOTAL				255 714				255 889

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Comme vu en commission finances, M. le Maire propose pour 2024 de maintenir les taux votés en 2023 soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **41.89 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **47.25 %**
- Taxe d'habitation : **19.95 %**

Ainsi les montants prévisionnels 2024 au titre de la fiscalité directe locale suivants :

TAUX D'IMPOSITION 2024	Base d'imposition <u>prévisionnelle</u> 2024	Taux	Produits estimés	
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	516 200,00	41,89%	216 236	265 670
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	73 800,00	47,25%	34 871	
Taxe d'Habitation (TH)	73 000,00	19,95%	14 563	
SOUS TOTAL				265 670
Allocations compensatrices	Les pertes de ressources consécutives à des mesures d'exemption, d'exonérations, d'abattements ou de plafonnement décidées par la loi sont compensées par l'Etat.		3 815	
Versement coefficient correcteur	Le montant de la TFPB départementale transféré n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource TH perdue par la commune. Un coefficient correcteur, calculé par la Direction Générale des Finances Publiques, permet de neutraliser ces écarts et d'équilibrer les compensations. Il est fixe et s'appliquera chaque année aux recettes de la TFPB de la commune. Coefficient correcteur pour Trévérien : 1,235491		48 503	
FNGIR (<i>Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources</i>)				12 405
MONTANT TOTAL PREVISIONNEL 2024 AU TITRE DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE				330 393

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (14 voix Pour) :

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

➤ **DE FIXER** les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 41.89 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 47.25 %
- Taxe d'habitation (TH) : 19.95 %

➤ **CHARGE M. le Maire**

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

4. 2024-03-014 - VOTE DES SUBVENTIONS 2024

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire propose le versement des subventions suivantes. Les montants ont été validés par la Commission Finances.

Article	Tiers	Subventions 2022	Subventions 2023	Subventions 2024	Observations 2024
65748	A C C A TREVERIEN	210,00	210,00	210,00	
65748	Anciens Combattants	210,00	210,00	610,00	Cérémonie d'Algérie
65748	APE Les Canailles du Canal	210,00	210,00	210,00	
65748	Comité des Fêtes	750,00	750,00	750,00	
65748	La Tour Trévériennaise	210,00	210,00	210,00	
65748	De l'Art dans les Epinards	210,00	210,00	210,00	
65748	Le Tigre Jaune			210,00	
	Sous total Associations communales	1 800,00	1 800,00	2 410,00	
65748	Football Club Tinténac Saint-Domineuc	0,00	170,00	130,00	26 participants X 5€
65748	Saint-Domineuc Tennis Club			65,00	13 enfants X 5€
65748	ADMR Association d'aides à domicile	300,00	300,00	300,00	
65748	Comice Pleugueuneuc	918,00	0,00	923,00	1€ X 923 habitants
65748	Familles Rurales Tinténac Accueil de loisirs	175,17	0,00	243,00	4 enfants x 11 journées à 22,13€
65748	TOTAL	3 193,17	2 270,00	4 071,00	

Les associations « Les Comédiens Amateurs de Trévérien » et « QI Harmonie » bénéficient d'une mise à disposition de la salle des fêtes dans les conditions fixées par la délibération du 6 février 2023 (N° 2023-02-012) avec établissement d'une convention.

Etant membres d'associations, M. MELCION et Mme RICHARD ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à 11 voix Pour et 3 abstentions :

- **De VALIDER** le versement de ces subventions aux associations ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 11

Contre : 00

Abstentions : 03

M. le Maire, Mme ARMYNOT (pouvoir au Maire) et Mme RICHARD

5. **2024-03-015 - BUDGET COMMUNAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire présente à l'Assemblée la proposition de Budget Primitif 2024, et en premier lieu la section de fonctionnement en dépenses et recettes.

BP 2024 - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges générales	170 160,00	3 100,00	013 - Atténuation de charges
012 - Charges du Personnel	348 000,00	78 400,00	70 - Produits de gestion courante
014 - Atténuations de produits	32 105,00	62 405,00	73 - Impôts et taxes
65 - Charges de gestion courante	49 596,00	302 000,00	731 - Impositions directes
66 - Charges financières	22 160,00	218 595,00	74 - Dotations, subventions
67 - Charges spécifiques	50,00	21 800,00	75 - Autres produits de gestion
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	600,00	200,00	77 - Produits exceptionnels
		16 043,76	002 - Excédent de fonctionnement reporté
TOTAL DEPENSES REELLES	622 671,00	702 543,76	TOTAL RECETTES REELLES
6811 - Dotations amortissement	12 881,81		
021 - Virement section d'investissement	66 990,95		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	79 872,76		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	702 543,76	702 543,76	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Concernant l'investissement, M. le Maire présente en premier lieu les opérations d'investissement 2024 avec le report des restes à réaliser, puis l'équilibre de la section d'investissement.

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2024

Opération	Désignation	Reste à Réaliser 2023	Propositions BP 2024	TOTAL BP 2024
12	Achat matériel mobilier	500,00	2 818,00	3 318,00
42	Effacement de réseaux SDE	6 180,00	9 471,00	15 651,00
53	Documents d'urbanisme	0,00	1 338,00	1 338,00
59	Salle des fêtes	0,00	1 019,00	1 019,00
61	Vestiaire - pont	0,00	9 000,00	9 000,00
65	Cimetière	0,00	12 000,00	12 000,00
67	Eglise	0,00	2 500,00	2 500,00
68	Groupe scolaire	0,00	7 469,00	7 469,00
73	Aménagement paysager (abords mairie)	1 539,00	49 046,43	50 585,43
76	Aménagement du bourg et bas du bourg	0,00	246 641,71	246 641,71
78	Mairie	0,00	3 500,00	3 500,00
TOTAL		8 219,00	344 803,14	353 022,14

BP 2024 - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OP N° 12 : Achat matériel mobilier	3 318,00		
OP N° 42 : Effacement de réseaux SDE	15 651,00		
OP N° 53 : Documents d'urbanisme	1 338,00		
OP N° 59 : Salle des fêtes	1 019,00		
OP N° 61 : Vestaire - Pont	9 000,00		
OP N° 65 : Cimetière	12 000,00		
OP N° 67 : Eglise	2 500,00		
OP N° 68 : Groupe scolaire	7 469,00		
OP N° 73 : Aménagement paysager (abords mairie)	50 585,43		
OP N° 76 : Aménagement du bourg	246 641,71	100 000,00	Emprunt
OP N° 77 : Zones Humides	3 500,00	10 000,00	Subvention Région
TOTAL DEPENSES OP D'INVESTISSEMENT	353 022,14	110 000,00	TOTAL RECETTES OP D'INVESTISSEMENT
1641 - Emprunt	69 614,65	61 479,03	R001 - Excédent d'investissement reporté
		8 293,24	10222 - FCTVA
		5 000,00	10226 - Taxe d'Aménagement
		90 000,00	1068 - Excédent de fonctionnement
		67 991,76	1641 - Emprunt
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	422 636,79	232 764,03	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
		66 990,95	023 - Virement de la section de fonctionnement
		12 881,81	040 - Opérations d'ordre d'amortissements
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	422 636,79	422 636,79	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2024 de la commune, équilibré comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 702 543,76
Recettes : 702 543,76

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 422 636,79
Recettes : 422 636,79

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (14 voix Pour) :

➤ **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2024 de la Commune

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

6. 2024-03-016 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire présente le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe assainissement, les sections d'exploitation et d'investissement.

REALISE 2023 - SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
618 - Divers (conv Dép35, redevance OM, Labocéa, RPQS)	1 744,71	32 363,00	70611 - Redevances Assainissement collectif
66 - Charges financières	571,50	700,00	70613 - Participation Assainissement collectif
Total dépenses réelles d'exploitation	2 316,21	33 063,00	Total recettes réelles d'exploitation
6811- Dépenses opérations d'ordre	36 450,22	6 227,21	777 - Recettes opérations d'ordre
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	38 766,43	39 290,21	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION

Soit pour la section d'exploitation un excédent de : **523.78**

Dépenses : 38 766.43
 Recettes : 39 290.21
 Excédent : **523.78**

Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
14 360.04	10 000.00	523.78	4 883.82

REALISE 2023 - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
1641 - Emprunt (capital)	19 406,67	10 000,00	1068 - Affectation du résultat
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	19 406,67	10 000,00	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
Dépenses d'opérations d'ordre	6 227,21	36 450,22	Recettes d'opérations d'ordre
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25 633,88	46 450,22	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT

Soit pour la section d'investissement un excédent de : **20 816.34**

Dépenses : 25 633.88
 Recettes : 46 450.22
 Excédent : **20 816.34**

Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
5 707.90	20 816.34	26 524.24

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à formuler ;

Considérant que M. Vincent MELCION, Maire, ne prend pas part au vote ;

1 – STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,

2- STATUANT sur l'exécution du budget assainissement 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (12 voix POUR) :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique Assainissement 2023
- **D'ARRETER** ainsi les comptes 2023 du budget annexe assainissement.

Vote à main levée :

Votants : 12 (14 - 2 : votes de M. le Maire et du pouvoir de Mme ARMYNOT)

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

7. 2024-03-017 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Vincent MELCION

Monsieur le Maire propose de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023.

Constatant que le Compte Financier Unique 2023 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 523.78

- un résultat reporté de : 4 360.04

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **4 883.82**

- un excédent d'investissement de : 20 816.34

- un excédent reporté de : + 5 707.90

Soit un excédent de financement de **26 524.24**

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Résultat de fonctionnement au 31/12/2023 :

M. le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Section recettes de fonctionnement (article R002) : **4 883.82**

- Section d'investissement (article 1068) : 0.00

Résultat d'investissement

Reporté en recettes d'investissement (article R001) : **26 524.24**

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (14 voix Pour) :**

DECIDE D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

- Part affectée à la section de fonctionnement (article 002) : 4 883.82

- Part affectée à la section d'investissement (article 1068) : 0.00

- Excédent d'investissement : 26 524.24 reporté en recettes d'investissement (article R001).

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

8. 2023-03-018 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire présente à l'Assemblée la proposition de Budget Primitif Assainissement 2024, en premier lieu la section d'exploitation équilibré en dépenses et recettes, puis la section d'investissement.

BP 2024 - SECTION D'EXPLOITATION			
Dépenses		Recettes	
618 - Divers (conv Dép35, redevance OM, Labocéa, RPQS)	5 500,00	4 883,82	002 - Résultat reporté
6288 - Autres	2 000,00	33 000,00	70611 - Redevances Assainissement collectif
66 - Charges financières	57,29	3 500,00	70613 - Participation Assainissement collectif
Total dépenses réelles d'exploitation	7 557,29	41 383,82	Total recettes réelles d'exploitation
6811- Dépenses opérations d'ordre	36 450,22	6 227,21	777 - Recettes opérations d'ordre
023 - Virement à la section d'investissement	3 603,52		
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	47 611,03	47 611,03	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION

BP 2024 - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OP 11 - Station d'épuration	20 000,00		
OP 12 - Réseau d'assainissement	20 441,45		
TOTAL DEPENSES OPERATION D'EQUIPEMENT	40 441,45	0,00	TOTAL RECETTES OPERATION D'EQUIPEMENT
1641 - Emprunt (capital)	19 909,32	26 524,24	R001 - Excédent d'investissement
		0,00	1068 - Affectation du résultat
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	60 350,77	26 524,24	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
		3 603,52	021 - Virement de la section de fonctionnement
Dépenses d'opérations d'ordre	6 227,21	36 450,22	Recettes d'opérations d'ordre
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	66 577,98	66 577,98	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter le Budget Primitif Assainissement 2024, équilibré comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses : 47 611.03
Recettes : 47 611.03

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 66 577.98
Recettes : 66 577.98

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (14 voix Pour) :

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif Assainissement 2024

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

➤ **PROCHAINS CONSEILS**

- Lundi 8 avril
- Lundi 13 mai
- Lundi 3 juin
- Lundi 1^{er} juillet

➤ **SECRETARIAT DE MAIRIE OUVERT**

- Samedi 13 avril
- Samedi 25 mai
- Samedi 22 juin
- Samedi 13 juillet

La séance est levée à 20H10
Pour extraits conformes au registre des délibérations

Le Maire
Vincent MELCION

Le secrétaire de séance
Sophie RICHARD



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.